

MARCHÉ-EN-FAMENNE Conseil communal

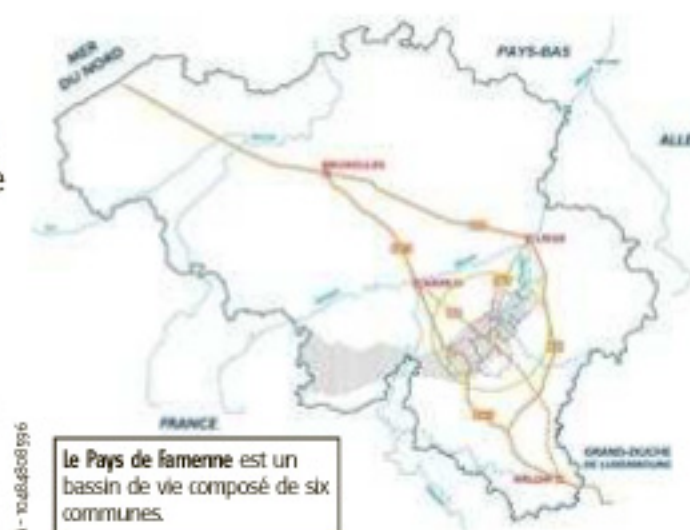
Le Pays de Famenne doit être plus visible

Le président en exercice du Pays de Famenne, François Bellot, est venu faire le bilan du Pays de Famenne et présenter de nouveaux enjeux.

• Julien Bil

Cette année, François Bellot, le président en exercice du Pays de Famenne (Rochefort, Marche-en-Famenne, Hotton, Durbuy, Nassogne et Somme-Leuze), par ailleurs bourgmestre de Rochefort, rend visite aux six conseils qui composent le bassin de vie pour faire le bilan après cinq années d'existence.

Il a ainsi rappelé les objectifs que s'est fixés cette nouvelle structure, à savoir, entre autres, créer de l'emploi, promouvoir la compétitivité économique, renforcer l'offre touristique et assurer les services en zone rurale. Il a récapitulé l'ensemble des actions déjà exécutées : 969 000 € investis jusqu'en 2013 pour les voies lentes, le programme Interreg IV (FEDER) avec Idélux et le pays du Val de Lorraine, la création de l'association chapitre XII Famenne-Énergie, l'achat de neuf panneaux nu-



Le Pays de Famenne est un bassin de vie composé de six communes.

mériques pour renforcer la communication, le GAL Romana (1 500 000 € investi en six ans).

« Il faut cependant réfléchir ensemble à l'avenir de ce territoire, savoir ce que nous voulons faire du Pays de Famenne », indique François Bellot.

C'est pourquoi en février 2010, l'ASBL « Pays de Famenne » a initié une étude prospective avec l'Institut Jules Destrée. Cette étude a amené l'ASBL à rencontrer une soixantaine d'acteurs majeurs dans le paysage wallon afin d'isoler une série d'enjeux et de questionnements propres au développement du bassin de vie. M. Van Cutsem, directeur de recherche à l'Institut Jules

Destrée est venu présenter certains de ces enjeux. On y recense l'attractivité du territoire, le rayonnement régional avec notamment la question de la gouvernance du Pays de Famenne, l'attractivité et le développement des fonctions urbaines (énergie, mobilité, quels services faut-il assurer ?...)

Et François Bellot de conclure en faisant remarquer qu'il faut encore trop souvent lutter au niveau de frontières provinciales trop figées dans certaines matières.

Quelle gouvernance ?

Au moment des questions-réponses, le conseiller de la minorité, Jérôme Petit (Oser), a mis en évidence le problème de la gouvernance

Jérôme Petit (opposition) : « Votre manière de fonctionner s'assimile à un dub de bourgmestres. »

du Pays de Famenne. « Votre manière de fonctionner actuelle, qui s'assimile à un club de bourgmestres, n'est pas très démocratique à mon sens. »

Réponse de François Bellot : « Au début, plusieurs formules étaient possibles. Créer une nouvelle intercommunale n'était pas très en vogue à l'époque. Nous avons demandé conseil à un professeur de l'université de Liège, M. Herbiet. On sait que l'ASBL n'est pas la meilleure manière de fonctionner. Disons que c'est la moins pire. Mais, il n'existe pas à l'heure d'aujourd'hui de réponses juridiques adéquates à notre projet. Des réflexions sont actuellement à l'étude. »

Certains conseillers ont encore stigmatisé le déficit d'informations du Pays de Famenne. Le conseil a proposé aux membres du Pays de Famenne de venir présenter un bilan annuel et à M. Van Cutsem de venir lors d'un prochain conseil marchois pour présenter plus en profondeur les futurs enjeux de l'ASBL. ■

VITE DIT

Une nouvelle signalétique

M. Larose, du bureau AGUA, est venu présenter la nouvelle signalétique urbaine, pour un coût estimé à 241 395 €. Une demande de subsides pouvant aller jusqu'à 60 % va être demandée au CGT. Le conseiller de la minorité, Jérôme Petit (Oser), se demande si des panneaux de réserve ont été prévus en suffisance en cas de vandalisme par exemple. Ce qui ne semblait pas avoir été le cas. « C'est une question très pertinente à prendre absolument en compte », a précisé le bourgmestre André Bouchat.

Trottoirs à On et égouts à Hargimont

Les trottoirs de la traversée d'On seront réaménagés pour un montant estimé à 860 000 €. Ces travaux s'effectueront en plusieurs phases. Dans le cadre du plan triennal, l'égouttage et l'aménagement de la voirie sont également prévus de manière conjointe à Hargimont, dans les rues d'Ambly, des Églantines, Verte, du Presbytère et E. Debatty pour un coût estimé 2 594 202 €. Des subsides seront sollicités.